Image not found or type unknown

Calcul indemnités jours CET

Par **Cecilia45**, le **02/11/2022** à **23:24**

Bonjour,
J'ai démissionné et quitté ma société le 28.10 et n'ai pas encore eu mes documents de STC.
Certains éléments apparaissent déjà sur ma fiche de paie du mois : solde 13eme mois, paiement CP et CET, variable Q3.
Manque le variable pour octobre, qui devrait arriver avec le STC.

Mes 26 jours de CET ont été payés sur la base de mon fixe, alors que les CP sont calculés sur une base fixe + variable (delta de 130€/jour).
Là convention indique une valorisation au salaire réel au moment du paiement, sans autre détail. Cela comprend t'il uniquement le fixe ou manque t'il un bout ?

Par **Marck.ESP**, le **03/11/2022** à **08:58**

Bonjour
A moins que P.M puisse préciser, je pense queL si l'accord collectif est imprécis, Il serait bon de vous rapprocher des représentants du personnel (membres de la délégation du personnel au CSE, délégués syndicaux, etc.) s'il en existe dans votre entreprise ou de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS-DDETS).

Par **P.M.**, le **03/11/2022** à **13:48**

Bonjour,

Il faudrait déjà attendre le solde de tout compte et faire examiner tous les documents par une personne compétente à la matière...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés